

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2019-C63

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERE

Adressé électroniquement par le Président et par délégation
 Le Vice-Président
Henri CHANE TEF

Adressé électroniquement par le Président et par délégation
 N° 974-249740093-20190627-2019-C63-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2019
 Date de réception : 09/07/2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêt des comptes,

Considérant que le compte administratif constitue l'arrêt définitif des comptes de l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année précédente, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser), et permet ainsi de déterminer le résultat de l'exercice écoulé.

Considérant que s'agissant du budget annexe de la zone d'activité de Paniandy, celui-ci reprend d'une part les opérations relatives à l'aménagement de la zone (études techniques, travaux, dépenses annexes ...), et regroupe d'autre part l'ensemble des recettes provenant de la vente et de la location de ces terrains.

Considérant que le résultat de clôture au 31/12/2018 s'élève à (-) 331 390.65€ toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur,

Que les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 94 879.11€
- Section d'investissement : (-) 426 269.76€

Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté sur l'exercice écoulé.

Que les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe de la ZA Paniandy se décomposent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	2 235 403,62	719 396,57	32,18%
Recettes	2 235 403,62	388 005,92	17,36%
Résultat de l'exercice		-331 390,65	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	1 411 091,91	287 672,80	20,39%
Recettes	1 367 000,00	338 460,00	27,76%
Résultat de l'exercice		50 787,20	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	44 091,91	44 091,91	
Résultat de clôture (A)		94 879,11	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	680 000,00	287 412,06	42,27%
Recettes	824 311,71	5 454,01	0,66%
Résultat de l'exercice		-281 958,05	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	- 144 311,71	-144 311,71	
Résultat de clôture (B)		-426 269,76	

Résultat global de clôture (A+B)		-331 390,65	
---	--	--------------------	--

Les principales dépenses concernent des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone. Le déficit provient d'une absence de recettes de cession de terrains sur la zone.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Des dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 287 672.80€ pour les études et travaux de la zone (ch. 011).
Des loyers ont été encaissés au titre des baux emphytéotiques à hauteur de 51 047.94€. Aucune cession n'a pu être réalisée sur l'exercice (ch. 75).
Enfin, le résultat excédentaire de l'année précédente a été repris à hauteur de 44 091.91€.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Le déficit de l'exercice 2017 a été repris en dépenses (compte 001) à hauteur de 144 311,71€.

Les autres écritures comptables concernent des mouvements d'ordre (ch. 042 en recettes de fonctionnement et 040 en dépenses d'investissement pour un montant de 287 412.06€) concernant des variations de stocks liées aux travaux sur les terrains en cours d'aménagement.

Accusé de réception en préfecture
94249740942019072109-C63-DE
Date de télétransmission : 09/07/2019
Date de réception préfecture : 09/07/2019

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie 11 juin 2019;

Après en avoir délibéré, le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le compte administratif 2018 (budget annexe de la ZA Paniandy), conformément au document comptable joint en annexe.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 08 JUIL. 2019**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE YEF**



COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
chap/art	Libellé	Total budget 2018	Engagé	Mandaté	Réalisé	chap/art	Libellé	Total budget 2018	Engagé	Mandaté	Réalisé
011-60451	Etudes prestations de services	400 000,00	48 999,99	238 412,07	287 412,06	70/7015	Ventes de terrains aménagés	635 000,00			0,00
011-605	Achat de mat. Equip. Et travaux	280 000,00			0,00	75/752	Loyers	44 000,00		51 047,94	51 047,94
011-6226	Honoraires			260,74	260,74	77/774	Subvention du BP	4 000,00			0,00
67/673	Autres charges exceptionnelles	8 000,00			0,00	77/778	Autres produits exceptionnels	4 000,00			0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	688 000,00	48 999,99	238 672,81	287 672,80	002	Résultat de fonctionnement reporté	44 091,91	0,00	44 091,91	44 091,91
042/71355	Sortie terrains aménagés	635 000,00				042/7133	Variation de stock - encours de production	680 000,00		287 412,06	287 412,06
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	635 000,00	0,00	0,00	0,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	680 000,00	0,00	287 412,06	287 412,06
029	Virement de la SF à la SI	88 091,91									
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 411 091,91	48 999,99	238 672,81	287 672,80		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 411 091,91	0,00	382 551,91	382 551,91

0,00 -48 999,99 143 879,10 94 879,11

Accusé de réception en préfecture
974-249
Date de réception : 09/07/2019
Date de dépôt : 09/07/2019

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2018	Engagé	Mandaté	Réalisé	chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2018	Réalisé
001	Solde d'exécution section d'invest.	144 311,71		144 311,71	144 311,71	16/1676	Dettes envers locataires acquéreurs	1 000,00	5 454,01
	TOTAL DEPENSES REELLES	144 311,71	0,00	144 311,71	144 311,71		TOTAL RECETTES REELLES	101 219,80	5 454,01
040/3354	Travaux en cours- Etudes et prestations 60451	400 000,00		287 412,06	287 412,06	040/3555	Stock de produits - Terrains aménagés	635 000,00	0,00
040/3355	Encours de production - travaux - 605	280 000,00		0,00	0,00				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	680 000,00	0,00	287 412,06	287 412,06		TOTAL RECETTES D'ORDRE	635 000,00	0,00
						021	Virement de la SF à la SI	88 091,91	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		824 311,71	0,00	431 723,77	431 723,77		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	824 311,71	5 454,01
								0,00	-426 269,76
total		2 235 403,62	48 999,99	670 396,58	719 396,57	0,00	total	2 235 403,62	388 005,97
								0,00	-48 999,99
									-282 390,66
									-331 390,65

accusé de réception en préfecture
 14-249740093-20190627-2019-C63-DE
 date de télétransmission : 09/07/2019
 date de réception préfecture : 09/07/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C70

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE - FOURNITURE ET
INSTALLATION DE MOBILIERS ET DE JEUX AU SEIN DES ECOLES DE SALAZIE - AVENANT N°02**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOLLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT
DELIBERE**

Pour le président et par délégation
Le Vice-Président
Date de réception préfecture
Henri CHANE TEF
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE
FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIERS ET DE JEUX AU SEIN DES
ECOLES DE SALAZIE - AVENANT N°02**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

Considérant la délibération N°2018-C112 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 06 septembre 2018 portant sur l'attribution du FIIS à la commune de Salazie pour la fourniture et l'installation de mobiliers et de jeux au sein des écoles de Salazie ;

Considérant les crédits de paiement prévus pour 2019 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Par convention N°2018-2021 FIIS SA 02 du 10 décembre 2018, la CIREST a attribué à la commune de Salazie une subvention de 30 000,00 €, soit 16,70 % des dépenses prévisionnelles de 180 000,00 € HT, au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2018-2021, pour la fourniture et l'installation de mobiliers et de jeux au sein des écoles de Salazie.

Le 20 mai 2019, la commune a sollicité la CIREST afin de modifier le plan de financement de l'opération de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Fourniture et installation de mobiliers et de jeux	180 000,00 €	Département	162 000,00 €	90 %
		CIREST FIIS	9 000,00 €	5 %
		Commune	9 000,00 €	5 %
TOTAL HT	180 000,00 €	TOTAL HT	180 000,00 €	100 %
TVA (commune)	15 300,00 €	TVA (commune)	15 300,00 €	
TOTAL TTC	195 300,00 €	TOTAL TTC	195 300,00 €	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 9 000,00 € HT, soit 5 % des dépenses prévisionnelles de 180 000,00 € HT au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2019 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie 11 juin 2019;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de financement du projet de fourniture et d'installation de mobiliers et de jeux au sein des écoles de Salazie au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de l'avenant n°02 ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 11 JUL. 2019

Pour le Président et par délégation,

Le Premier Vice-président,

Henri CHANE TEF



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C70-DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C70-DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2019-C71

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE A MARE A CITRONS**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
074 249740093-20190627-2019-C71
Date de télétransmission : 07/07/2019
Date de réception préfecture : 07/07/2019

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF



**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE A MARE A CITRONS**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

Considérant les crédits de paiement prévus pour 2019 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Par courrier en date du 05 décembre 2018, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de Construction d'une salle polyvalente à Mare à citrons au titre du FIIIS 2018-2021, pour un montant de 118 281,00 €.

Les caractéristiques du projet :

La commune de Salazie veut mettre à disposition des habitants un lieu public pour tenir des événements festifs. Face à ce constat, la municipalité souhaite disposer sur son territoire d'une salle d'une capacité de 300 personnes pouvant accueillir des événements familiaux ou culturels. Ainsi, pour répondre à ce besoin, la municipalité a décidé de construire une salle polyvalente.

Cette opération doit être l'occasion pour les habitants de la commune de disposer d'une salle qui offre des conditions d'accueil satisfaisantes pour l'organisation de spectacles, d'événements familiaux (mariage, repas de famille), et associatifs (dîner dansant).

Cet équipement doit également permettre l'accueil, dans de bonnes conditions acoustiques, des spectacles (théâtre, spectacles de musique) sans pour autant devenir une salle spécialisée pour ces activités.

La Mairie a décidé d'intégrer, dans le cadre de ce projet, le futur CASE du quartier. L'intégration de ces locaux complémentaires a pour objectif d'avoir une activité permanente sur le site.

Les publics cibles :

Les publics cibles sont l'ensemble des administrés et des usagers.

Avancement de l'opération :

L'opération a déjà commencé.

Les études et l'élaboration du projet ont été validées. De ce fait, la commune de Salazie souhaiterait commencer les travaux de construction.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : Mars 2019

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Août 2020

Date de mise en service de l'équipement : Septembre 2020

Coût de l'opération :

Le coût d'opération est de 2 365 617,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	2 057 058,00 €	Région (PRR2)	2 129 055,00 €	90 %
Révision de prix	102 853,00 €	CIREST FIIS	118 281,00 €	5 %
Divers et imprévus	205 706,00 €	Commune	118 281,00 €	5%
Total HT	2 365 617,00 €	Total HT	2 365 617,00 €	100 %
TVA (commune)	201 077,45 €	TVA (commune)	201 077,45 €	
Total TTC	2 566 694,45 €	Total TTC	2 566 694,45 €	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 118 281,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2019 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C71-DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie 11 juin 2019;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de financement pour la construction d'une salle polyvalente à Mare à citrons au titre du FIIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 11 JUIL. 2019

**Pour le Président et par délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2019-C73

ETATS FINANCIERS ET REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES REALISEES PAR LES COMMUNES DE SALAZIE ET SAINT BENOIT DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI POUR LA CIREST (ANNEE 2018)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-20190627
Date de télétransmission : 20190627
Pour le préfet, le préfet

Le Vice-Président
Henri CHANE TEF



**ETATS FINANCIERS ET REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES
REALISEES PAR LES COMMUNES DE SALAZIE ET SAINT BENOIT DANS LE
CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI POUR LA CIREST (ANNEE 2018)**

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'obligation d'exercer la compétence GeMAPI définie au L211-7 du Code de l'Environnement, à compter du 1er janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération

Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement, relatif à la compétence GEMAPI;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

Vu la délibération n° 2017-C156 du conseil communautaire du 30 novembre 2017 relative à la prise de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dite GEMAPI) » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer la nouvelle compétence GeMAPI ;

Vu la délibération n° 2017-C157 du conseil communautaire du 30 novembre 2017 relative à la convention de gestion de la compétence GEMAPI entre la CIREST et ses communes membres;

Vu les modalités de remboursements des dépenses effectuées (article 6c) au titre de la convention; de gestion de la compétence GEMAPI entre la CIREST et ses communes membres ;

Considérant la nécessité de procéder aux remboursements des opérations réalisées par les communes sur la durée de la convention de gestion de la compétence GEMAPI du 01er janvier au 31 mars 2018,

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriales et d'affirmation des Métropole, dite MAPTAM, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI, a été créée sur la base de 4 items préexistants à l'article L 211-7 du Code de l'environnement, et confiée aux communes et à leurs groupements :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Conformément aux dispositions de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, les Communautés d'Agglomération doivent exercer la compétence Gemapi à compter du 1er janvier 2018 au plus tard.

Ainsi par délibération 2017-C156 en date du 30 novembre 2017, la Cirest a délibéré sur la prise de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

Néanmoins, la CIREST ne possédant pas encore l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de la compétence, elle a délibéré de façon concordante avec les communes de Salazie et Saint Benoit afin de confier par convention la gestion du service conformément aux articles L5216-7-1 et L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de cette convention, les communes de Salazie et Saint Benoit ont mené des actions au titre de la compétence GEMAPI. Les modalités de remboursement des dépenses réalisées inscrites dans l'article 6c de ladite convention prévoient une validation dans chaque organe délibérant des états financiers préalablement au remboursement par la CIREST aux communes concernées.

Les états financiers transmis par les communes de Salazie et de Saint Benoit pour la période du 01^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 sont ainsi annexés au présent rapport pour les montants respectifs suivants :

- Commune de Salazie : 239.99 €
- Commune de Saint Benoit : 104 343.47€

Ces dépenses sont inscrites au budget 2019 aux chapitres suivants :

- Chap.16/ article 1687 pour le remboursement en capital de la dette
- Chap.66/ article 661131 pour le remboursement des intérêts de la dette
- Chap. 011/ article 62875 pour le remboursement des frais de personnel

Considérant l'avis favorable La commission des Finances et Affaires Générales, du 11 juin 2019

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les états financiers résultant des actions réalisées par les communes de Salazie et Saint Benoit dans le cadre des conventions de prestations de services pour la compétence GEMAPI en 2018,
- d'opérer aux opérations d'ordre budgétaires nécessaires pour le remboursement de ces dépenses dès réception de l'adoption en conseil municipal des états financiers par les collectivités concernées,

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 08 JUL. 2019**

**Pour le Président et par délégation,
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TIE**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C73-DE
Date de télétransmission : 09/07/2019
Date de réception préfecture : 09/07/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C75

DEMANDE DE SUBVENTION

EDF REUNION POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « 50 ANS DE TAKAMAKA »

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOLLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-075
Date de télétransmission : 09/07/2019
Pour le président et par délégation

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

**DEMANDE DE SUBVENTION
EDF REUNION POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION
« 50 ANS DE TAKAMAKA »**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le dossier de demande de financement en date du 22 mai 2019 présenté EDF Réunion » ;

Vu les crédits inscrits au chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) du Budget 2019 de la CIREST ; décision modificative n°1 (Affaire 2019-C68) ;

Vu la convention d'attribution de subvention conclue entre la CIREST et EDF Réunion ;

Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation des 50 ans de Takamaka, et dans le but de renforcer la qualité de l'accueil du public sur le site communautaire de PK 12, EDF Réunion a sollicité une participation financière de la CIREST à hauteur de **7 600.00€** pour la location de toilettes publiques chimiques qui seront implantées sur ce site, durant la manifestation (29 et 30 juin 2019).

Les 50 ans de Takamaka est un événement phare de 2019, organisé par l'EDF Réunion. C'est un anniversaire convivial, le temps d'un weekend sur une thématique « Nature, Performance, Innovation ».

Cet évènement aura pour objectif de :

- Témoigner de l'histoire humaine qui a nourri et forgé tout le premier site de production hydroélectrique,

- Mettre en lumière un site exemplaire au cœur du Parc national,

- Rassembler les acteurs du territoire mobilisés pour la préservation de l'environnement autour d'un évènement à la fois festif et instructif,

- Célébrer un moment fédérateur de l'Histoire de l'île faisant partie intégrante de la mémoire collective réunionnaise,

- Souligner le rôle-clé de cet outil de production d'énergie renouvelable dans le défi majeur de la transition énergétique,

- Réunir et rendre fier les Réunionnais, qu'ils soient ou non agents EDF.

Il est question d'un anniversaire mémorable qui s'est déroulé du 29 et 30 juin 2019, en trois étapes :

- Village nature PK 12 : une ambiance fête et découverte (marché péi, stands ludo-éducatifs, cuisine créole au feu de bois, pique-nique en famille...)

- Une plateforme EDF nettoyée, restaurée qui deviendrait un espace d'accueil sécurisé pour les touristes et les réunionnais (exposition permanente alternant panneaux biodiversité et photos d'archive et récentes du site de Takamaka, Table d'orientation, une plaque commémorative sur la Turbine Francis...),

- Les randos Takamaka by EDF : 2 randos sur inscription obligatoire

- **Considérant** que la Commission du Développement Economique et du Tourisme qui s'est réunie le 17 juin 2019, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité.**

- d'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 7 600.00 € à EDF Réunion,

- de valider la convention d'attribution de subvention entre la CIREST et EDF Réunion,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 08 JUIL. 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C75-DE
Date de télétransmission : 09/07/2019
Date de réception préfecture : 09/07/2019

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C75-DE
Date de télétransmission : 09/07/2019
Date de réception préfecture : 09/07/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2019-C76

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A L'ENTRETIEN
DU SITE COMMUNAUTAIRE DU BASSIN BLEU**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT
DELIBERE**

Le Vice-Président
Henri CHANE TEF

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-06-05-DE
Date de télétransmission : 29/06/2019





EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2019-C76

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A L'ENTRETIEN
DU SITE COMMUNAUTAIRE DU BASSIN BLEU**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT
DELIBERE**

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-06-05-DE
Date de télétransmission : 29/06/2019



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A
L'ENTRETIEN DU SITE COMMUNAUTAIRE DU BASSIN BLEU**

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, permettant le renforcement des mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres ;

Vu la convention de prestations de services pour l'entretien du site communautaire du Bassin Bleu, signée par la CIREST et la Commune de Saint-Benoît le 3 janvier 2017 ;

Considérant les évolutions apportées par le comité de suivi qui s'est réunie le 27 mars 2019, à la convention de prestations de services relative à l'entretien du site communautaire du bassin bleu, ci- dessous :

- Article 2 : sur le contenu de la prestation de services (présence effective sur le site),
- Article 3 : sur les modalités des interventions des services (modalités financières),
- Article 6 : sur la composition du comité de suivi et la fréquence des réunions par an.

La commune de Saint-Benoît assure les missions relevant de l'entretien du site communautaire pour le compte de la CIREST, dans le cadre de cette convention ;

Cette convention prévoit la création d'un comité technique ayant pour mission de :

- Réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention,
- Examiner les conditions financières de ladite convention,
- Le cas échéant, être force de proposition pour améliorer la mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération et la Commune.

Le Bassin Bleu est un site très fréquenté et accessible à tout public. Pour permettre à la CIREST et à la Commune de Saint-Benoit de renforcer la qualité de l'accueil sur ce site communautaire, il est nécessaire de valider ces modifications qui figurent dans l'avenant n°1 à cette convention de prestations de services.

Considérant que la Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 17 juin 2019, a émis **un avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- de valider l'avenant n° 1 à la convention de prestations de services pour l'entretien du site communautaire du Bassin Bleu, entre la CIREST et la Commune de Saint-Benoît ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 08 JUIL. 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C76-DE
Date de télétransmission : 09/07/2019
Date de réception préfecture : 09/07/2019

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C76-DE
Date de télétransmission : 09/07/2019
Date de réception préfecture : 09/07/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C77

SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR LE SAP, LE PLIE ET/OU LA COUVEUSE D'ENTREPRISES: DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE) 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL REUT VALABLEMENT DELIBERE

Le Président et par délégation
Date de réception préfectorale : 28/06/2019
Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

**SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR
LE SAP, LE PLIE ET/OU LA COUVEUSE D'ENTREPRISES: DISPOSITIF BOURSE A
LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE) 2019**

Vu L'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu Les crédits inscrits au 204 (*subvention d'investissement*) de la CIREST,

Considérant que le Conseil communautaire de la CIREST, par délibération en date du 14 Mars 2019, a décidé la poursuite du dispositif Bourse à la Création d'Entreprise (BCE).

Considérant aussi que l'objectif est d'attribuer, au minimum, 30 Bourses à la Création d'Entreprises (BCE), dès l'immatriculation de l'entreprise, sous forme d'une aide unique à l'investissement, d'un montant maximal de 2000 €, aux bénéficiaires du PLIE à l'issue de leur parcours d'insertion et accompagnés dans leurs démarches de création par le Service d'Amorçage de Projet (SAP) ou la couveuse d'entreprises de l'Est ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans suivis par le SAP.

Considérant que l'objet du présent rapport consiste à valider l'attribution de 05 Bourses à la création d'entreprise (BCE) pour un montant total de 9 432.33 €.

La liste et le montant des aides proposées au Conseil communautaire sont annexés au présent rapport.

Ces opérations font l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2019 au chapitre 204 compte 20421 « Subventions d'investissement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études ».

Considérant enfin que la Commission du Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réuni le 17 Juin 2019 a émis un **avis favorable**.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité

- de valider les termes du présent rapport ;
- d'attribuer aux porteurs de projets les subventions correspondantes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 08 JUL. 2019

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF



SEANCE DU 27 JUIN 2019

**COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION
EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2019-C81

SOUTIEN FINANCIER A LA CREATION DE L'ANTENNE REUNION DE LA COSMETIQUE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM
VALABLEMENT DELIBERE**

Accusé de réception en préfecture
074,2497400932019062-015081-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

Pour le président et par délégation,

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

**SOUTIEN FINANCIER A LA CREATION DE L'ANTENNE REUNION DE LA
COSMETIQUE**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le 6 juin 2019 ;

Vu les crédits inscrits au chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) du Budget 2019 de la CIREST.

Considérant que la CIREST a signé un mars 2019 une convention de partenariat avec la Cosmetic Valley pour le développement de ce secteur sur notre territoire au travers de 6 axes :

- Business
- Recherche et innovation
- Cosmétopée
- Formation
- Eau Océanique Profonde
- Communication

Considérant qu'afin de positionner la Réunion et la CIREST comme hub de la cosmétique dans l'Océan Indien il a été décidé lors de la signature de cette convention la création d'une Antenne Cosmétique sur le territoire de la CIREST.

APPORT DU POLE DE COMPETITIVITE A L'ANTENNE REUNION

Elle permettra la mise à disposition d'une équipe de 18 personnes pour apporter aux responsables et aux membres de chaque antenne les informations et services suivant :

Veille :

Edition et envoi à chaque membre de 4 lettres de veille sur le thème international des tendances de la cosmétique avec 4 thématiques : Packaging, Formulations, Lobbying, Produits et Marchés.

Communication

En étant membre du pôle, l'antenne et ses membres acquièrent une visibilité internationale pour les actions réalisées sur leur territoire, sur plusieurs supports de communication tels que les réseaux sociaux (LinkedIn et Twitter), le site internet et les newsletters de la Cosmetic valley. Chaque membre et l'antenne aura également une visibilité dans l'annuaire.

Recherche et innovation

Accompagnement au montage de projet : mise en relation des sociétés ou laboratoires du territoire, proposés par le responsable antenne (expertises) publics ou privés situés sur les autres territoires français.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C81-DE
Date de transmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

projets, identification de financement publics, apport d'un soutien officiel du pôle de compétitivité (labellisation).

Accompagnement de la filière sur la création d'entreprise, financement (cosmetic Angels), visibilité, contact avec grands noms de la filières (open innovation - victories)

Réseaux internationaux

Cosmetic Valley coordonne le réseau de clusters de la cosmétique à l'échelle internationale « Cosmetics Clusters, the International Network » et à l'échelle européenne « Cosmetics for Wellbeing », que Cosmetic Valley a initié. Cette dynamique permet à tous les membres du réseau et les collectivités engagées d'être mises en relation avec nos partenaires internationaux :

- Accompagner vos entreprises vers de nouveaux marchés :
 - o veille marché (climat des affaires, réglementaire,
 - o sensibilisation pays (webinar, évènement réseau)
 - o mise en relation avec nos homologues internationaux (key contact pays)
 - o organisation de mission de prospection
 - o organisation de rencontres BtoB internationales
- Dynamiser à l'échelle internationale une communauté cosmétique, dont fait partie la région. Cosmetic Valley fédère tout au long de l'année ce réseau et organise la rencontre annuelle « Cosmetics Clusters Rendez-vous » sur Cosmetic 360, à laquelle la CIREST pourra participer activement.
- Visibilité et reconnaissance de la filière cosmétique auprès de l'Europe pour lever des fonds (Interreg) pour financer les projets de recherche et développement de vos acteurs.

Formations, congrès, éco-responsabilité

En partenariat avec des collectivités territoriales, la Cosmetic Valley met à disposition du responsable de l'antenne son savoir-faire pour l'organisation de congrès à dimensions locales ou internationales Les adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel pour toutes les manifestations portées par le pôle. En tant qu'organisme de formation, le pôle accompagne le responsable pour la mise en place de formations spécifiques locales.

Système d'information

Le Système d'Information met à disposition des antennes et de ses responsables, ses ressources, son infrastructure ainsi que les outils (Front Office et Back Office) nécessaires afin de mener à bien leurs missions. L'antenne a ainsi les outils pour être connectée à l'ensemble du réseau.

Animation des antennes

Le responsable peut s'appuyer sur l'expérience des antennes existantes pour animer son tissu.

4 formats d'animation ont été mis en place:

- Cosmetic Expert : Montée en compétences avec l'intervention d'un expert sur une thématique d'actualité
- Cosmetic Contact : soirée B toB
- Cosmetic Visit : visite de laboratoire ou de site de production
- Cosmetic Webinar : conférence live sur un sujet tenu par

Accusé de réception en préfecture
1974249740093-20190627-2019-C81-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

Déclinaison : Cosmetic Webinar Réglementaire

Missions : Faciliter les échanges entre les membres du réseau et créer des connexions inter-antennes, visites d'entreprises : création de synergies entre les membres.

Salons et Manifestations Internationales

La Cosmetic Valley fédère les entreprises présentes sur le territoire français sous le pavillon Cosmetic Valley dans les principaux salons cosmétiques internationaux (Hong-kong, Dubaï, Shanghai). Ceci permet aux entreprises de profiter de l'image du pôle et d'être visibles sur ces salons en profitant pleinement du « made in France » et de l'image de Cosmetic Valley.

La Cosmetic Valley organise en partenariat avec chaque région, un stand destiné à valoriser la région, ses entreprises et ses produits sur le salon professionnel Cosmetic 360. Pour l'antenne d'outre-mer de la Réunion elle propose que le pôle décline une image liée à la cosmétique de l'océan indien particulièrement sur les stands régionaux.

Cosmétopée

Le concept de cosmétopée et son utilisation comme outil de développement économique local a été créé par le pôle suite à la thèse de JL Ansel. Cet outil est développé avec l'antenne pour chaque territoire et permet la promotion du territoire de façon originale et performante.

Enfin le pôle propose de former le responsable de l'antenne dans les locaux de Chartres pour se familiariser avec l'ensemble du personnel du pôle et des outils développés.

Impact sur le territoire

Ce programme d'action et cet accompagnement contribueront au développement des richesses naturelles de notre territoire :

- la filière des plantes médicinales et à parfum de notre territoire dans le domaine de la cosmétopée, secteur économique à forte valeur ajoutée et en pleine croissance au niveau national et mondial.
- L'Eau Océanique Profonde, qui sera valorisée dans le cadre du projet d'Ecotechnoport de Bois Rouge.

Considérant que la CIREST est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000€ (cf. demande jointe en annexe) pour la mise en place de l'antenne sur son territoire.

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 17 juin 2019.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20190627-2019-C81-DE Date de télétransmission : 11/07/2019 Date de réception préfecture : 11/07/2019

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le soutien financier de la CIREST à la COSMETIC VALLEY pour l'accompagnement à la mise en place d'une antenne Réunion sur la CIREST pour un montant de 40 000€ ;

- d'autoriser le Président ou son représentant de signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire,

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 11 JUIL. 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C81-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2019-C86

AVENANT N°9 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C86-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception en préfecture : 11/07/2019

Le Vice-Président
Henri CHANE TEF



**AVENANT N°9 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORTS URBAINS**

Vu la loi du 29 janvier 1993, dite loi Sapin, ayant introduit diverses dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et ayant instauré une procédure spécifique pour la passation des délégations de service public (DSP) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2013-C136 du 12 décembre 2013 ayant pour objet rapport motivant le choix du délégataire de service public de transport urbain sur le territoire de la CIREST pour la période 2014-2022 ;

Considérant, dans le cadre de son plan annuel d'adaptation des services pour l'année 2019, le délégataire GME CAR EST, par le biais de son mandataire le SEM ESTIVAL a recensé de nouvelles optimisations du réseau de transport en vue d'augmenter son attractivité et sa fréquentation.

Considérant l'article 27 de la convention de délégation de service public de transport urbain relatif à l'impact financier lié à la modification des caractéristiques des services précise que la modification au contrat et au compte prévisionnel d'exploitation sera validée par avenant au contrat.

Dans ce cadre l'avenant n°9 à la convention de Délégation de Service Public a pour objets :

- L'adaptation et le renforcement des lignes du réseau de transports urbains sur :
 - La Commune de Saint-André : adaptation des lignes 37, 40 et 41 avec la desserte de six nouveaux arrêts situés sur les itinéraires actuels ;
 - La Commune de Salazie : adaptation de la ligne 82C avec la desserte de deux nouveaux arrêts sur l'itinéraire actuel ;
 - La Commune de Bras-Panon : adaptation de la ligne 2 avec des ajustements d'horaires et desserte de deux nouveaux arrêts et suppression d'un arrêt desservi ;
 - L'axe intercommunal reliant les communes de Saint-André et Saint-Benoît en passant par Bras-Panon : adaptation et renforcement de la ligne 1 avec la mise en place de deux rotations et demie supplémentaires par jour pour pallier les saturations des véhicules particulièrement aux heures de pointe ;

- La mise en œuvre d'un service de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) au sein des communes de la CIREST ;
- L'actualisation du plan de renouvellement du parc de véhicules du groupement CAR'EST pour l'année 2019 ;
- La gestion des infrastructures de transport ;
- L'actualisation de la contribution financière annuelle de la CIREST :

Considérant, rattachée aux différentes adaptations, aux autres renforts de lignes urbaines, à la mise en place d'un TPMR, aux augmentations constatées des charges relatives à l'exploitation et au besoin d'amélioration de l'entretien des infrastructures de transport de la CIREST, la contribution financière annuelle supplémentaire de la CIREST au profit du GME CAR'EST s'élève à 400 000 € (100 000 € pour le renforcement de la ligne 1 ; 200 000 € pour le TPMR ; 100 000 € pour l'entretien et le nettoyage des infrastructures de transport).

Pour l'année 2019, elle sera calculée au prorata du nombre de jours des prestations réalisées.

Considérant, le détail des recettes (produits) et charges (dépenses) prévisionnelles d'exploitation justifiant ce réajustement de la contribution financière de la CIREST est joint en annexe (annexe 7 de la convention de DSP – CEP).

Le montant de la nouvelle contribution financière annuelle de la CIREST s'élève à 8 400 000 €.

Le projet d'avenant n°9 à la convention de délégation de service public et ses annexes sont joints au présent rapport.

Considérant, les dépenses relatives à cet avenant n°09 sont inscrites au budget 2019 au chapitre 011 compte 611 « Contrats de prestations de services avec les entreprises ».

Considérant, la Commission Aménagement de l'espace, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 7 mai 2019, a émis **un avis favorable**.

Considérant, la Commission de Délégation des Services Publics qui s'est réunie le 17 juin 2019, a émis **un avis favorable**.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20190627-2019-C86-DE Date de télétransmission : 11/07/2019 Date de réception préfecture : 11/07/2019

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les modifications apportées à la convention de délégation de service public proposées dans le présent rapport ;
- d'approuver le projet d'avenant n°9 à la convention de délégation de service public de transports urbains ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 11 JUIL. 2019**

**Pour le Président et par délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C86-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

SEANCE DU 27 JUIN 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C87

PROJET ESTI+ PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DES BATIMENTS DU POLE D'ECHANGE A SAINT-ANDRE.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **13 juin 2019**

Que la condition de quorum n'a pas été atteinte

Que la seconde convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **21 juin 2019**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
17	3	30	20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, donné à Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur René HOAREAU, donné à Madame Nadia TIPAKA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LA SEANCE SE DERoule SANS CONDITION DE QUORUM, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C87-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

Pour le président et par délégation
Le Vice-Président
Henri CHANE TEF



**PROJET ESTI+ PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DES
BATIMENTS DU POLE D'ECHANGE A SAINT-ANDRE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant, le projet ESTI+ de la CIREST sur les communes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît arrive en phase de réalisation pour l'opération du Pôle d'Echanges de Saint-André.

Considérant, cette phase se déroule en collaboration avec la commune de Saint-André afin d'intégrer au mieux les objectifs de la ville notamment dans le cadre du projet de Centre-Ville d'Avenir mené dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain 2018-2028.

Considérant, le projet a été déclaré d'utilité publique le 4 décembre 2013 à la suite de l'enquête publique qui s'était tenue du 17 juin au 17 juillet 2013 dans le cadre du projet de TCSP de la C.I.R.EST. Une demande de prorogation pour une durée de 5 ans, jusqu'au 3 décembre 2023, a été adressée à la Préfecture de la Réunion.

Considérant, les études de la phase Projet (PRO) des bâtiments du pôle d'échanges sont finalisées et la consultation des marchés de travaux est en cours. Dans ce cadre, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 14 mai 2019 pour un rendu des offres le 17 juin 2019.

Considérant, le démarrage des travaux du Pôle d'Echanges de Saint-André est prévu au début de l'année 2020 pour une durée de 14 mois, avec une première phase de 2 mois de démolition de gare actuelle, suivi de la construction du nouveau Pôle d'Echanges sur le même site durant 14 mois.

Considérant, l'Etat (appel à projet Grenelle de l'environnement 2), l'Europe et la Région (programme FEDER action 6.01 TransEco Express) sont co-financeurs du projet Esti+.

Considérant la sollicitation de ces co-financeurs sur la base du plan de financement suivant :

Prestation ESTI+ Bâtiments du Pôle d'échanges de Saint-André	Montants HT	% participation
FEDER	1 244 869,99 €	63%
REGION	177 838,57 €	9%
AFITF (ETAT)	133 810,84 €	7%
CIREST	415 262,14 €	21%
TOTAL	1 971 781,53 €	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C87-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

Considérant, concernant la convention relative au financement du projet ESTI+ par l'AFITF, un avenant est en cours de rédaction pour maintenir la participation de ce co-financeur dans le projet, en collaboration avec les services décentralisés de l'Etat.

Considérant, les données financières et administratives du dossier de demande de financement ayant été établies après la séance de la Commission Aménagement de l'Espace, Déplacements et Développement Durable du 07 mai 2019, elle n'a pas pu émettre un avis sur ce rapport.

Considérant, cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits en 2020 au chapitre 23 compte 2313 « Constructions ».

Considérant, la Commission Aménagement de l'espace, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 7 mai 2019, a émis **un avis favorable**.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel pour la réalisation des travaux du projet ESTI+ concernant les bâtiments du Pôle d'Echanges sur la base du plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions de subventions ainsi que tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 11 JUIL. 2019

Pour le Président et par délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190627-2019-C87-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019